



MAFAP
SPAANA

Monitoring African Food and Agricultural Policies
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

**ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR
L'ARACHIDE AU MALI**

FÈVRIER 2013



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Mas Aparisi A., Diallo F., Balié J., 2013. Analyse des incitations et pénalisations pour l'arachide au Mali. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

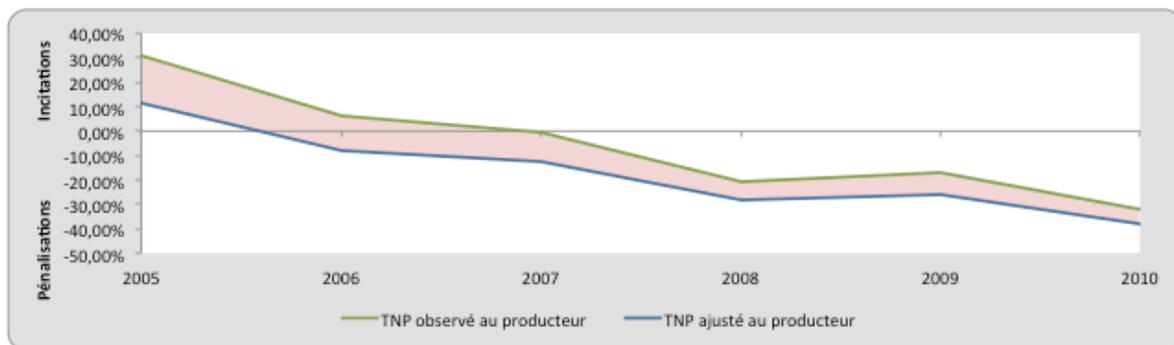
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Arachide
Période d'analyse: 2005 – 2010
Statut d'échange : Exporté sur la période

- Culture de rente dans les années 1960 désormais vivrière. Production estimée à 324 000 tonnes en 2008, mais chute depuis, 129 000 tonnes en 2011.
- Forte autoconsommation, légères exportations dans la sous-région (1,8% de la production officiellement). Impossibilité d'exportation internationale du fait de l'aflatoxine.
- Quasi-absence de soutien politique.



Le taux nominal de protection observé (TNP, ligne verte) montre que les producteurs ont reçu des pénalisations par les prix tout au long de la période étudiée hormis en 2005 et 2006. Le TNP ajusté (ligne bleue) reflète un marché qui serait plus efficient pour les producteurs. La zone en rouge montre le coût de ces inefficiences pour les producteurs.

- Le manque de politiques en faveur de l'arachide ne permet pas de développer sa commercialisation ni son échange, les producteurs apparaissent donc pénalisés. Les coûts d'accès élevés représentent un frein important à la commercialisation de l'arachide.
- L'objectif d'augmentation de la production ne peut être atteint tant que des incitations par les prix ne seront pas présentes dans la filière.
- Les niveaux d'échanges demeurent trop faibles pour que les producteurs saisissent les opportunités existantes en termes de prix régionaux et internationaux

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DE LA NOTE.....	3
1. OBJET DE LA NOTE.....	5
2. CONTEXTE DU PRODUIT	6
PRODUCTION.....	6
CONSOMMATION/UTILISATION.....	8
COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES	8
BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION	11
DÉCISIONS ET MESURES POLITIQUES.....	12
3. BESOINS EN DONNEES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	13
STATUT D'ÉCHANGE DES PRODUITS	13
PRIX ETALONS.....	13
PRIX DOMESTIQUES	13
TAUX DE CHANGE.....	14
COUTS D'ACCES	14
EXTERNALITES	19
AJUSTEMENT DE QUALITE ET DE QUANTITE.....	19
BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS	19
CALCUL DES INDICATEURS	22
4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS.....	24
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	26
MESSAGE PRINCIPAL	26
RECOMMANDATIONS.....	26
LIMITES.....	27
BESOINS EN RECHERCHE APPROFONDIE.....	27
Bibliographie.....	28
ANNEXE I. Méthodologie utilisée pour l'analyse.....	29
ANNEXE II. Données et calculs utilisés dans l'analyse.....	30

1. OBJET DE LA NOTE

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés de l'arachide produite au Mali.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs MAFAP/SPAAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

2. CONTEXTE DU PRODUIT

On estime que l'arachide est introduite au Mali au XVI^e siècle par des commerçants portugais. Sa culture se développe fortement pendant l'ère coloniale, lorsque les Français cherchent à en faire une culture de rente, tout comme au Sénégal. L'arachide représentait ainsi en 1959 plus de 39 pour cent des exportations du pays (Samaké et al. 2007). Dans les années 1960 jusqu'au milieu des années 1970 les programmes Opération Arachide et Opération Arachide et Cultures Vivrières (OACV) sont lancés par le Gouvernement malien en vue de soutenir sa production. Le commerce de l'arachide passe principalement par l'OACV et l'Organisme des Productions Agricoles du Mali (OPAM), deux institutions paraétatiques qui sont en concurrence avec les commerçants privés. L'arachide est cependant progressivement délaissée comme culture de rente, notamment en raison des différentes sécheresses et de l'effondrement des cours internationaux d'arachide d'huilerie. En 1982 le commerce de l'arachide est libéralisé au Mali, suite aux recommandations du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale. La fin de la concurrence entre les organismes paraétatiques et les commerçants signifie que les paysans cessent de bénéficier des prix plus élevés proposés par les commerçants. Dès lors, l'arachide devient une culture principalement destinée à la consommation domestique, recevant un intérêt limité de la part des gouvernements successifs.

PRODUCTION

L'arachide est cultivée au Mali en culture pure ou en association avec d'autres cultures (mil, sorgho) selon les régions. Depuis les années 2000, l'arachide est parfois associée également à la culture du coton, ce qui représente un changement par rapport aux années 1980 et 1990 où les producteurs abandonnaient sa culture pour se consacrer à la culture de rente du coton. L'arachide est produite par les petits agriculteurs principalement pour être autoconsommée mais aussi pour apporter un revenu. Elle est cultivée tant par les hommes que par les femmes, qui héritent généralement des parcelles les moins productives. L'arachide représente une des récoltes les plus importantes produites par les femmes maliennes.

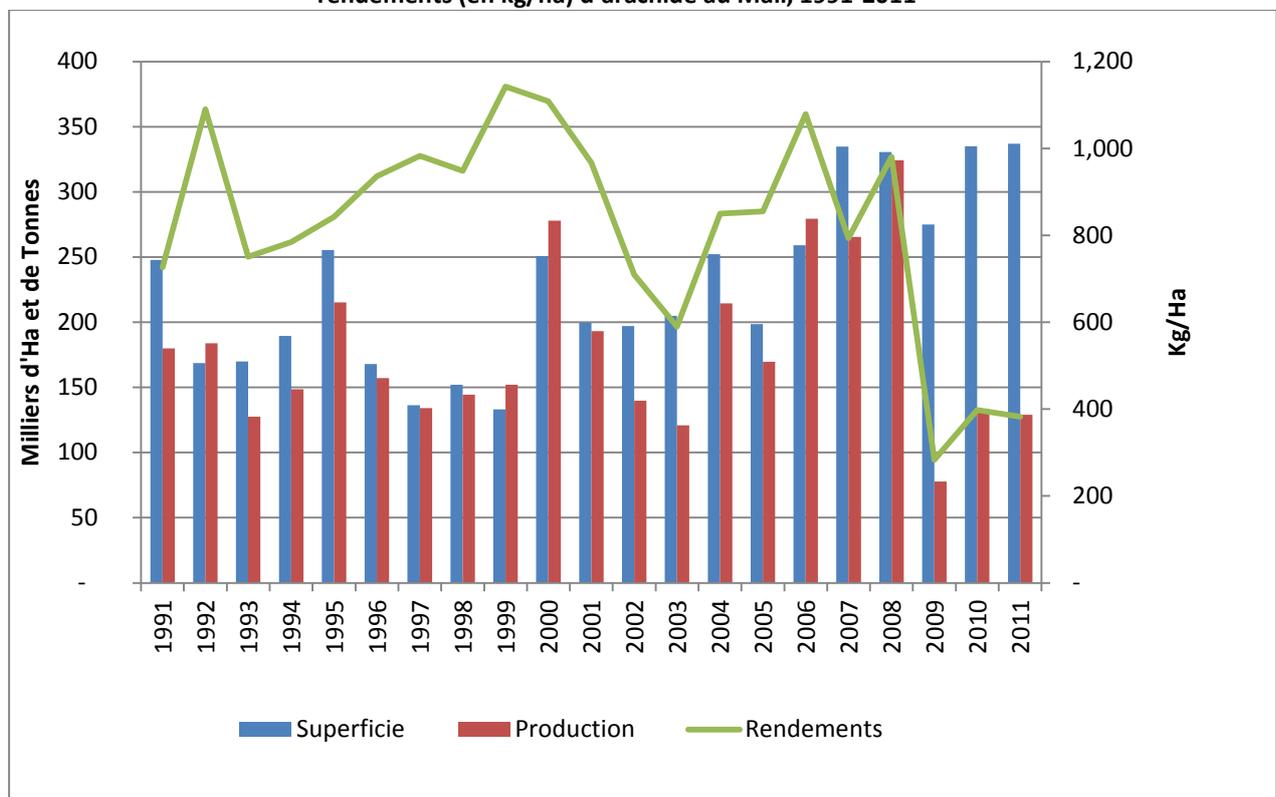
La production totale d'arachides au Mali évolue en dents de scie depuis les années 1960. Elle a connu une nette augmentation entre les périodes 1991-1999 et 2000-08, avec +38 pour cent. La production est ainsi passée de 179 000 tonnes en 1991 à plus de 324 000 tonnes en 2008 selon les données de la CPS/SDR. Ceci s'explique par une hausse des superficies, les rendements ayant stagné en moyenne sur la période autour de 900 kg/ha, avec de fortes variations entre les campagnes (voir Figure 1). On constate cependant une chute très nette de la production à partir de 2008, celle-ci étant presque divisée par deux entre les périodes 2000-08 et 2008-11. Sauf inexactitude des données, cette chute impressionnante semble s'expliquer par une forte baisse des rendements sur cette période, dont la raison reste à déterminer.

L'arachide étant une légumineuse sa culture ne nécessite pas d'urée et donc l'accès aux intrants n'est pas une contrainte majeure. En revanche, le développement de la culture de l'arachide reste limité par des problèmes de stockage et de transformation, ainsi que par les limites techniques des producteurs. La filière reste mal structurée et le commerce d'arachide ne représente pas un revenu suffisant.

Depuis la dissolution, au début des années 1990, des entreprises parapubliques qui géraient le secteur de l'arachide, la transformation des arachides est restée entre les mains du secteur privé et en grande partie dans le secteur artisanal dans lequel les femmes transforment les arachides en pâte et huile pour la vente sur le marché national. La transformation de l'arachide en huile est marquée par l'incapacité des pouvoirs publics à contrôler correctement la qualité des produits et sous-produits. Les transformateurs du secteur officiel doivent détenir une licence, mais la qualité n'est pas contrôlée régulièrement et la grande majorité des arachides est transformée dans le secteur informel qui échappe complètement à tout type de contrôle.

La contamination des arachides et produits d'arachide par l'aflatoxine est un problème majeur pour le secteur, avec une contamination particulièrement alarmante des produits vendus sur les marchés de Bamako. L'aflatoxine est une substance cancérigène et toxique produite par des champignons, qui représente un danger important pour la santé. Ce problème de qualité constitue une contrainte majeure pour la commercialisation en particulier pour les exportations.

Figure 1: Evolution de la superficie cultivée (en milliers d'ha), de la production (en milliers de tonnes), et des rendements (en kg/ha) d'arachide au Mali, 1991-2011



Source: CPS/SDR, 2012

La culture de l'arachide au Mali est très polarisée. Le centre, le sud et l'ouest du pays concentrent la production d'arachide, en raison des conditions climatiques favorables, notamment la pluviométrie (400-800 mm/an). Les grandes régions productrices sont donc les régions de Kayes et Koulikoro, suivies de Sikasso et Ségou, ces quatre régions représentant 97 pour cent de la superficie cultivée totale d'arachides et 98 pour cent de la production totale du Mali (IFPRI, 2010).

Le nord du Mali produit des quantités minimales d'arachide, malgré une hausse de la production notable dans la région de Tombouctou: en 2011, on estimait que la production avait augmenté de 34

pour cent dans cette région malgré une diminution moyenne de la production nationale de 5 pour cent (FEWSNET, 2011).

Depuis la dissolution, au début des années 1990, des entreprises parapubliques qui géraient le secteur de l'arachide, la transformation des arachides est restée entre les mains du secteur privé et en grande partie dans le secteur artisanal dans lequel les femmes transforment les arachides en pâte et huile pour la vente sur le marché national. Le pays a connu une expérience de transformation industrielle avec la Société d'exploitation des produits arachidiers du Mali (SEPAMA) qui produisait des tourteaux d'arachides destinés à être exportés en Europe. Cette société a cependant fermé, faute d'intégration de la filière.

En 2010, le Groupe Tomota, un conglomérat malien qui avait acquis en 2005 une participation majoritaire dans la société de transformation du coton-graine HUICOMA, auparavant entreprise publique, a exposé ses projets d'étendre sa production à l'arachide et au tournesol dans ses usines d'huile végétale.

CONSOMMATION/UTILISATION

La consommation de l'arachide est très répandue au Mali, et joue un rôle important en termes de nutrition. L'arachide est particulièrement importante pour la santé infantile du fait de sa forte teneur en nombreux nutriments essentiels à la croissance tels que les protéines, les graisses et le calcium. L'arachide est aussi utilisée comme aliment du bétail sous forme de tourteau ou de fanes.

L'arachide est consommée sous forme décortiquée, non-décortiquée, sous forme de pâte et sous forme d'huile. Elle est utilisée dans la préparation de nombreux plats, en particulier dans les zones rurales où elle est largement autoconsommée. D'après l'IFPRI (2010), sa consommation est estimée à 5 à 12 kg par habitant/an.

COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES

Les flux indiqués sur la Figure 2 sont des flux moyens d'exportations par an, avec une moyenne des exportations/importations sur les 10 ans étudiés à partir des données du Commerce Extérieur. La carte renseigne les deux principaux flux étudiés pour les cinq années entre 2005 et 2010 par le Commerce extérieur.

Figure 2: carte des flux commerciaux principaux considérés par l'analyse SPAAM



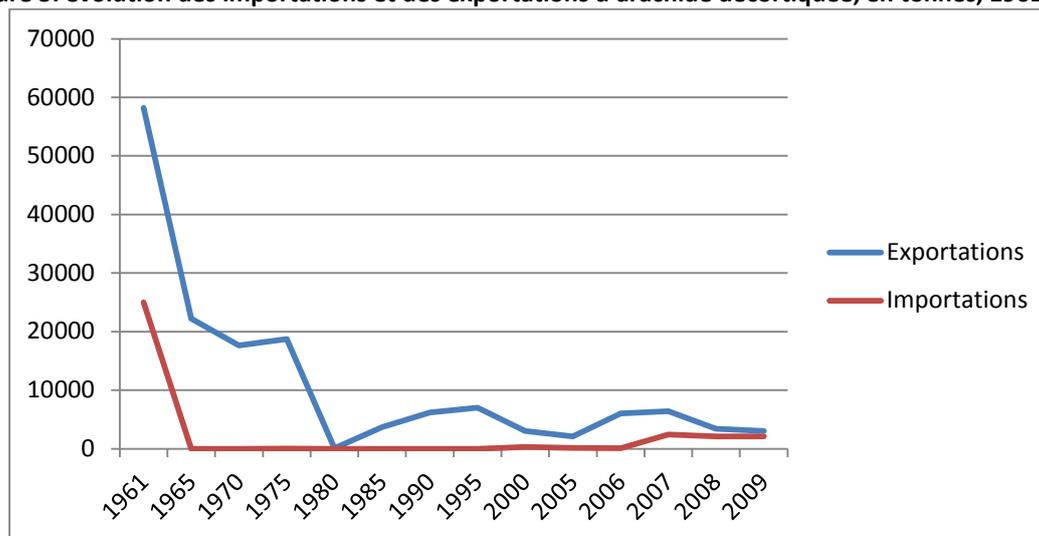
Source: auteurs à partir de Google Maps, Commerce Extérieur

L'arachide est traditionnellement un produit d'exportation au Mali, principalement sous forme d'arachide décortiquée qui représente 94 pour cent des exportations d'arachide sur la période 2000-2009 (FAOSTAT, 2012). Les exportations d'arachide ont très fortement chuté dans les années 1960 et 1970 suite à l'abandon du soutien à l'arachide comme culture de rentre par le Gouvernement malien (voir Figure 3), et se situent depuis les années 1980 autour des 4 000 tonnes par an soit entre un et deux pour cent de la production en moyenne

On assiste en parallèle depuis 2006 à une hausse des importations, quasi-inexistantes auparavant, ces importations concernant principalement l'arachide non-décortiquée qui représente 53 pour cent des importations d'arachide sur la période 2000-2009 (FAOSTAT, 2012).

La baisse importante des exportations en 2008 et 2009, peut s'expliquer par les difficultés rencontrées à l'exportation entre tracasseries administratives et coûts d'accès élevés et par la chute des prix, en particulier les prix producteurs. Une partie des grands producteurs se sont ainsi détournés vers l'activité aurifère (FEWSNET, 2011). Cette baisse de la production nationale a engendré une hausse de la présence de l'arachide importée (principalement du Sénégal) sur les marchés.

Figure 3: évolution des importations et des exportations d'arachide décortiquée, en tonnes, 1961-2009



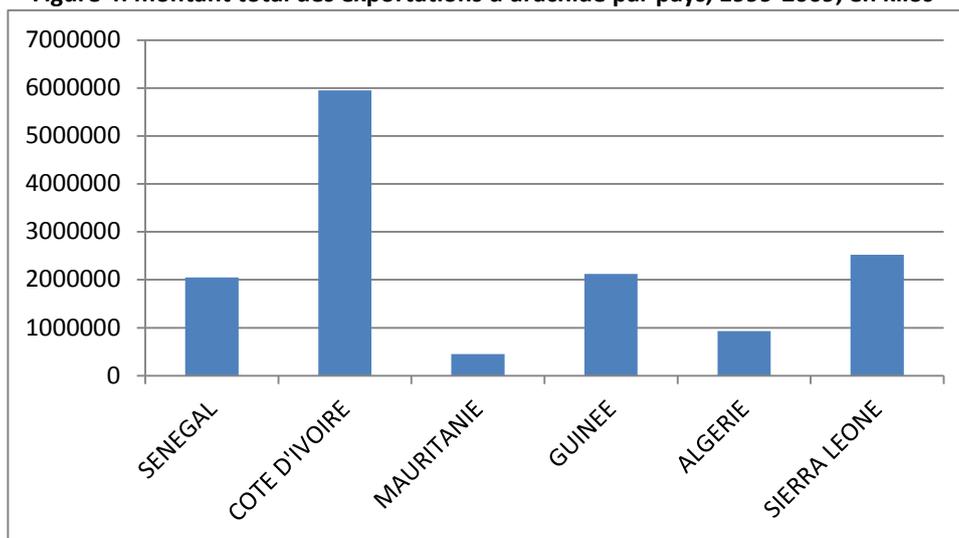
Source: FAOSTAT, 2012

L'arachide malienne est commercialisée quasi-exclusivement dans la sous-région (voir Figure 4). L'enclavement du Mali, qui renchérit les coûts d'accès et crée des problèmes de structuration de la filière spécifiques représente un obstacle à l'exportation de l'arachide à l'international.

Un autre obstacle majeur à l'exportation est la présence importante d'aflatoxine dans les arachides maliennes, qui les empêche de passer les barrières phytosanitaires en vigueur dans la plupart des pays développés. L'Union Européenne, par exemple, bannit les importations d'arachides dont le contenu d'aflatoxine dépasse $4 \mu\text{g kg}^{-1}$. Il est estimé que de manière générale, 95 pour cent des arachides produites en Afrique de l'Ouest sont autoconsommées ou échangées régionalement, quand bien même 23 pour cent de la production mondiale d'arachide provient d'Afrique, dont 78 pour cent d'Afrique de l'Ouest (IFPRI, 2010).

Le marché potentiel pour l'arachide malienne est donc pour l'instant le marché régional.

Figure 4: montant total des exportations d'arachide par pays, 1999-2009, en kilos*



Source: Commerce extérieur du Mali *les montants de moins de 150 000 tonnes ne sont pas renseignés

L'exportation dans la sous-région demeure cependant pénalisée par l'importance des prélèvements illicites au Mali, de 4 814 FCFA en moyenne tous les 100 km au Mali (Observatoire des pratiques anormales, 2010), ce qui place le Mali comme le pays avec les prélèvements illicites les plus élevés de la sous-région derrière la Côte d'Ivoire.

De plus, les exportations et les importations sont caractérisées par une situation d'oligopole, avec quelques gros commerçants exportateurs qui détiennent la grande majorité des stocks. Cette situation ne favorise pas l'émergence d'un marché compétitif et est susceptible de générer des distorsions dans les incitations à la production.

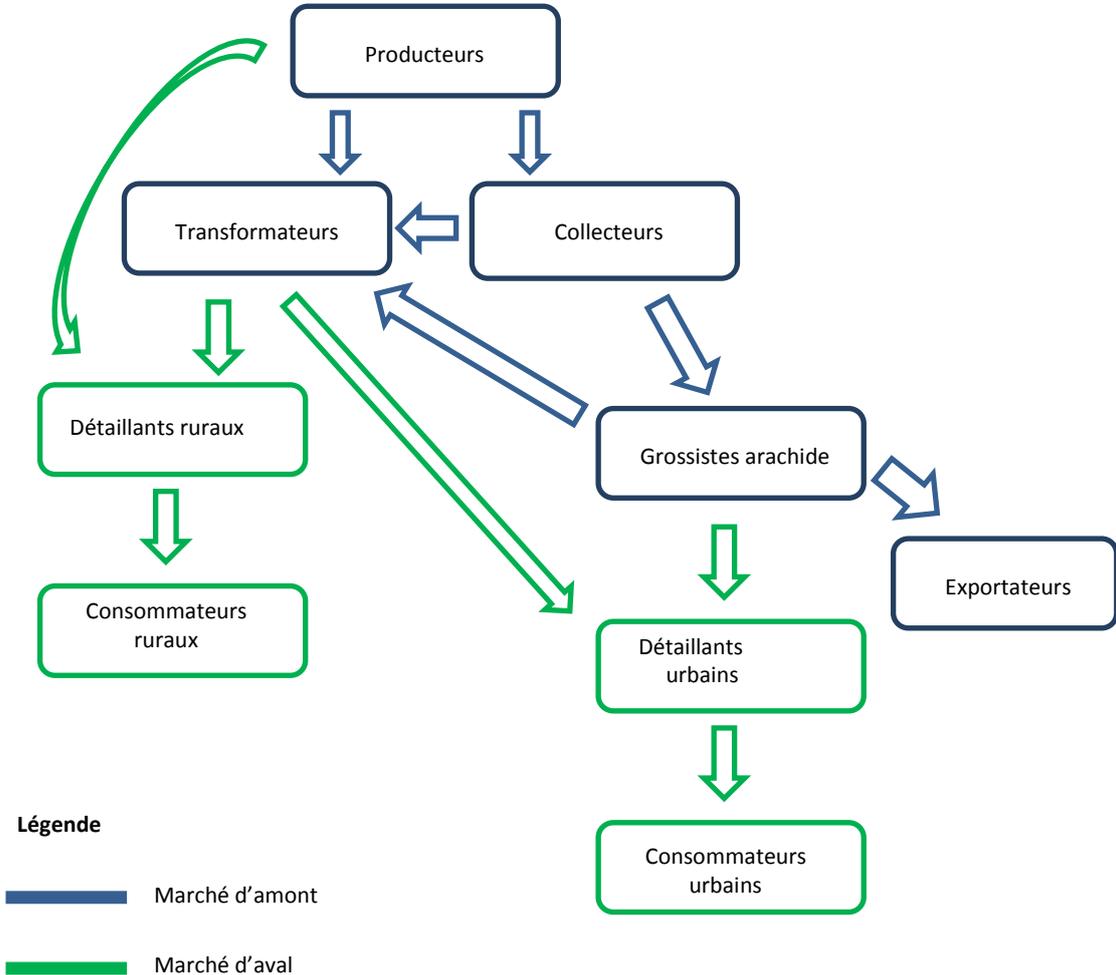
BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

Depuis la fin des années 1970, les arachides qui ne sont pas autoconsommées sont largement orientées vers le commerce intérieur. La filière arachide est peu organisée, et les divers acteurs jouent souvent plusieurs rôles. Tout d'abord, les producteurs d'arachide (presque exclusivement des petits producteurs) peuvent également être des transformateurs et des détaillants ruraux. Certains producteurs vendent directement leur production à des collecteurs, tandis que d'autres se rendent sur un marché de collecte. Les marchés de collecte sont un lieu de transaction entre les producteurs, les collecteurs, les détaillants ruraux et les transformateurs. Les transformateurs peuvent récupérer les arachides afin de les transformer sous différentes formes, principalement des arachides décortiquées, de la pâte, de l'huile et des tourteaux, et achètent également les fanes, ces deux produits servant d'aliment du bétail. Les détaillants ruraux vendent directement les arachides au consommateur rural.

Les collecteurs ayant acheté les arachides directement auprès des producteurs ou sur les marchés de collecte revendent ensuite ces quantités aux grossistes, ou aux transformateurs. Les grossistes vendent leurs stocks aux transformateurs, aux exportateurs, ainsi qu'aux détaillants urbains et ruraux. Ces derniers à leur tour fournissent les consommateurs urbains et ruraux, qui peuvent être des producteurs achetant des graines pour la prochaine campagne.

En ce qui concerne les transformateurs, ils vendent les arachides décortiquées, huile et pâte d'arachide aux grossistes, directement auprès des détaillants, voir des consommateurs pour les petits transformateurs.

Figure 5: Schéma simplifié de la filière arachide



Source : Auteurs

DÉCISIONS ET MESURES POLITIQUES

L'arachide bénéficie sur le marché de la sous-région (espace UEMOA) d'une exonération de TVA en tant que «produit alimentaire non transformé et de première nécessité», selon la directive N°02/2009/CM/UEMOA.

A part cette mesure d'exonération, aucune décision de politique spécifique à la filière arachide n'a pu être répertoriée.

3. BESOINS EN DONNEES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

STATUT D'ÉCHANGE DES PRODUITS

L'arachide est considérée comme un produit d'exportation au Mali (voir Figure 3 ci-dessus), malgré la baisse récente des volumes d'exportation. En effet, même si la grande majorité des arachides sont d'abord autoconsommées et ensuite commercialisées sur le marché domestique, une partie significative, bien que difficilement quantifiable, de la fraction commercialisée est exportée vers les marchés sous-régionaux. L'arachide malienne, principalement sous sa forme décortiquée, est exportée en majorité à destination de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone et du Sénégal.

PRIX ETALONS

Observés

Pour déterminer le prix étalon nous avons choisi comme point de départ le prix FOB de l'Argentine. Comme l'indique le tableau ci-dessous, ce prix est ajusté pour le coût du fret jusqu'au port d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Etant donné que l'arachide est traitée comme un produit exporté le port d'Abidjan est considéré comme le principal point de compétition pour l'arachide du Mali.

Tableau 1: détermination du prix étalon à partir du prix FOB pour l'arachide d'Argentine

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Valeur unitaire exportation Argentine (USD/tonne)	619	657	923	1,214	814	901
Coût annuel moyen du fret international ¹ (USD/tonne)	35	45	65	80	40	60
Coût moyen estimé du fret Argentine- Afrique de l'Ouest (USD/tonne)	21	27	39	48	24	36
Prix FOB estimé (USD/tonne)	640	684	962	1262	838	937
Prix FOB estimé (FCFA/tonne)	337,280	357,732	448,431	565,376	395,536	463,815

Source : Auteurs à partir d'UNCOMTRADE

PRIX DOMESTIQUES

Deux prix domestiques sont requis pour l'analyse : au niveau du grossiste et au producteur.

Pour identifier le prix grossiste et le prix producteur représentatifs, il faut analyser la structure du marché de la filière arachide, en cherchant des zones de production et de commercialisation représentatives.

¹ Source: FAO Market Outlook 2006-2010 avec la contribution du International Grains Council. Les valeurs moyennes du fret transatlantique Amérique du Sud Afrique ont été appliquées au fret entre l'Argentine et la Côte d'Ivoire.

Le marché de gros de la capitale à Niaréla (Bamako) regroupe les produits locaux et les produits importés d'autres pays de la sous-région. Au moment de la campagne de commercialisation, les commerçants sénégalais et ivoiriens se retrouvent sur les différents marchés du pays notamment le marché de Niaréla afin d'approvisionner leurs huileries et leurs marchés de consommation. C'est pourquoi le marché de Niaréla peut être considéré comme un marché à vocation régionale. C'est également un marché suivi de près par les observateurs de prix des produits agricoles. Le marché de Niaréla est donc choisi comme marché de gros car il représente le principal point de compétition pour les diverses arachides produites au Mali.

Ne disposant pas des prix grossistes mais des prix consommateurs (prix de détail) sur l'arachide, nous avons estimé le prix grossiste à partir du prix du détail. Pour cela nous avons déduit une marge 5 pour cent au prix du détaillant afin d'obtenir le prix grossiste sur le marché de Niaréla. Les prix consommateur pour ce marché ont été collectés auprès de sources locales (Observatoire des Marchés Agricoles ; OMA²).

Tableau 2: mode de calcul du prix grossiste, en FCFA/tonne

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix détaillant	360 959	350 000	415 000	438 000	346 000	332 000
Marge détaillant (5%)	18 048	17 500	20 750	21 900	17 300	16 600
Prix grossiste	342 911	332 500	394 250	416 000	328 700	315 400

Pour ce qui est du prix producteur, le village de Badingo a été choisi en raison de sa forte production d'arachide et de la disponibilité des données statistiques. Badingo est de plus situé dans la région de Kayes, l'une des principales zones de production d'arachides au Mali. Les prix producteurs utilisés sont ceux collectés par l'OMA, que nous avons utilisés sous forme de moyenne annuelle.

Notons que tous les prix utilisés sont ceux de l'arachide sous forme décortiquée, qui sont ceux fournis par l'OMA et RESIMAO et correspondent bien au produit réellement exporté.

TAUX DE CHANGE

Observés

Le taux de change entre le Franc CFA et le dollar a été pris directement dans la base de données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP), MEF 2011.

Ajustés

Le taux de change n'a pas été ajusté dans cette analyse.

COÛTS D'ACCES

Observés

Etant donné que les échanges s'effectuent au niveau de la sous-région, les coûts d'accès pour l'arachide se réfèrent au transport sur deux segments:

² L'OMA est de loin la meilleure source d'information sur les prix agricoles au Mali. La structure dispose d'une véritable compétence et d'une grande expérience.

- i. entre le producteur de Badingo, dans la région de Kayes et le marché de gros de Niaréla à Bamako qui constitue le point de compétition pour la production domestique;
- ii. entre le marché de gros de Niaréla à Bamako et le port d'Abidjan en Côte d'Ivoire qui constitue le point de référence pour le prix étalon et le point de compétition pour la fraction d'arachide exportée.

Les coûts d'accès observés entre l'exploitation et le marché de gros sont calculés en additionnant les différentes composantes du coût d'accès. Dans la mesure des données disponibles, les coûts d'accès observés incluent donc tous les coûts de transport, les différents frais pour services comme les frais de manutention et de stockage, la marge commerciale estimée à 10 pour cent, et des frais illicites existant le long des corridors de passage. Les prix indicatifs du transport routier n'ont pas changé entre 2006 et 2009. Le tarif indicatif sur route revêtue se situe dans la fourchette de 32 à 36 FCFA par tonne et par kilomètre. Le Tableau 3 ci-dessous présente les valeurs moyennes entre 2005-2010 pour les différentes composantes. Il est important de noter que les valeurs utilisées pour les coûts d'accès dans les calculs sont annuelles et sont donc sensiblement différentes.

Tableau 3: détails des coûts d'accès moyens (en FCFA/mt) entre le marché de Badingo et Bamako, moyenne 2005-2010

Libellés	Valeur	%
Distance Badingo- Bamako (km)	231	
Coût unitaire de transport (FCFA/Mt/km)	34	
Prix de transport Badingo -Bamako (FCFA Mt/km)	7 854	14%
Manutention (chargement +déchargement)	18 000	33%
Prélèvements illicites	500	1%
Marge estimée (10%)	28 896	52 %
Total Badingo-Bamako (FCFA/Mt)	55 250	100%
Coût d'accès moyen (FCFA/Mt/km)	239	

Source: auteurs

Les coûts d'accès entre le marché de gros de Niaréla à Bamako et le point de compétition à l'export sur le marché étranger de référence que représente le port d'Abidjan) prennent en compte le prix du transport, le péage, manutention, une estimation des marges commerciales de 10 pour cent et les frais illicites.

Selon les personnes enquêtées il n'y a pas eu de changement significatif dans la structure des coûts depuis 2003. Les frais de transit par camion sont inclus et ils varient de 60 000 FCFA à 75 000 FCFA par camion, ce qui correspond à une moyenne de 1,607 FCFA/tonne. En effet les camions utilisés pour le transport entre le Mali et la Côte d'Ivoire et le Niger ont une charge utile de 42 tonnes. Notons que les coûts de transport entre Bamako et Abidjan ont été indiqués directement par les syndicats de transporteur.

Tableau 4: Détail des coûts d'accès moyen entre le marché de gros de Niaréla (Bamako) et le marché Adjamé (Abidjan), en FCFA/tonne, de 2005 à 2010

Libellé	Valeur	%
Distance Bamako- Abidjan (km)	1 278	
Frais de transit	1 607	1,9
Frais d'inspection (frais phytosanitaire)	500	0,6
SDV (péage et pesage)	1 150	1,4
Manutention (chargement +déchargement)	1 000	1,2
Prix du transport Bamako-Abidjan (km)	37 517	45,2
Marge estimée (10%)	39808	48
Frais illicites	1 333	1,6
Total Bamako-Abidjan (FCFA/Mt)	82 915	100
Coût du transport au FCFA Mt/km	64,8	

Les prélèvements illicites sur le territoire du Mali et de la Côte d'Ivoire présentés dans le tableau ci-dessous sont été déterminés à partir de l'enquête menée par l'équipe du projet SPAAA auprès des transporteurs et syndicats des transporteurs de camions.

Tableau 5: Frais illicites de Bamako à Abidjan, 2011 en FCFA/Tonne

	Poste	Prix/unitaire	Montant
Tronçon du Mali (Bamako-Zegoua)			
Senou Douane	1	4,000	4,000
Ouelessebougou	1	1,000	1,000
Bougouni	2	2,000	4,000
Sikasso	2	3,000	6,000
Zegoua	1	3,000	3,000
Total			18,000
Tronçon de Côte d'Ivoire (Porgo-Abidjan)			
Porgo	1	5,000	5,000
Bouaké	3	2,000	6,000
Bouaké-Tiébissou	2	2,000	4,000
Yamoussoukro	2	3,000	6,000
Yamoussoukro-Abidjan	4	3,000	12,000
Abidjan douane			5,000
Total			38,000
Prélèvement total		56,000	
Prélèvement moyen (FCFA/tonne)		1,333	
Prélèvement moyen (FCFA/km)		61	

Source: auteurs

Ajustés

Les données alternatives ont été considérées uniquement au niveau des coûts d'accès: les coûts d'accès au point de concurrence et les coûts d'accès au producteur.

Les coûts ajustés ont été déterminés à partir des travaux d'enquêtes et par la reconstitution de coûts d'accès jugés efficaces. Afin d'établir des coûts d'accès reflétant une filière fonctionnant de manière efficace, on a fourni les estimations des coûts de transport réels et des marges commerciales raisonnables en ajustant les coûts de transport et les marges commerciales estimées à 5 pour cent au lieu de 10 pour cent et, par défaut, en retenant systématiquement les coûts les plus bas pour chaque tronçon.

Nous avons également éliminé les prélèvements illicites sur les routes allant de la zone de production (Badingo) au marché de gros de Bamako et de Bamako au point de compétition considéré comme le marché d'exportation (Abidjan). Les frais de manutention sont inchangés. Ne disposant pas de source de données fiables, pour les autres dimensions des coûts d'accès telles que la part d'efficacité résultant d'un meilleur fonctionnement de la filière et d'une plus grande concurrence ou des temps d'attente réduits au passage de frontière par exemple, nous n'avons pas modifié les valeurs utilisées dans le domaine observé. Les coûts ajustés sont par conséquent plus élevés que ce qu'ils devraient être.

Tableau 6. Détail du calcul des coûts d'accès ajustés entre le producteur et le grossiste, en FCFA/tonne, moyenne 2005-2010

1	CA producteur-grossiste observés	55250
2	Différentiel marge observée 10% et marge ajustée 5%	14473
3	Frais illicites	500
4	CA producteur-grossiste ajustés	40277

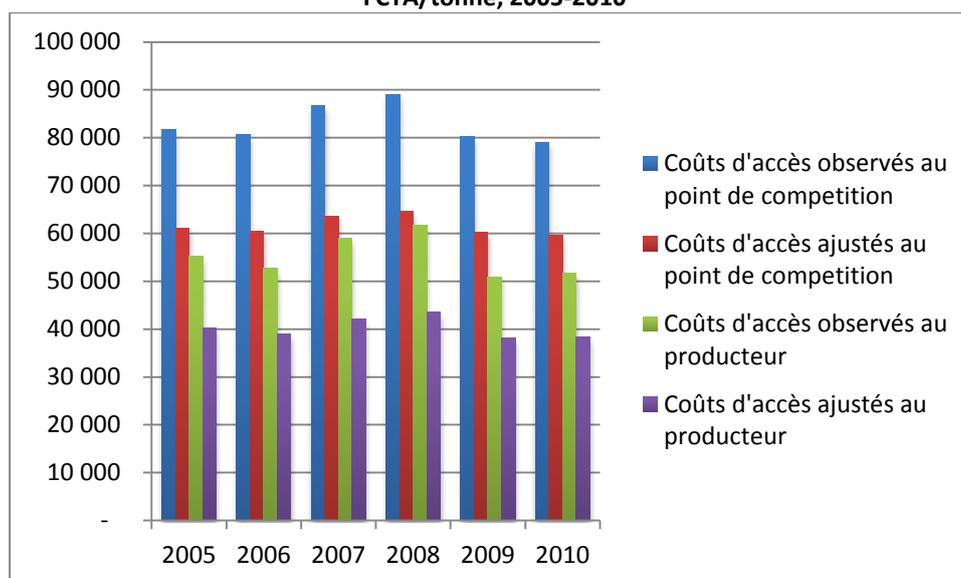
Source : auteurs

Tableau 7. Détail du calcul des coûts d'accès ajustés entre le grossiste et Abidjan, en FCFA/tonne, moyenne 2005-2010

1	CA grossiste-Abidjan observés	82 915
2	Différentiel marge observée 10% et marge ajustée 5%	19971
3	Frais illicites	1333
4	CA grossiste-Abidjan ajustés	61612

Par ailleurs, la Banque mondiale a produit une étude sur le coût du transport en Afrique qui n'a pas été utilisée car les données n'étaient pas cohérentes avec les données obtenues via l'enquête. Toutefois, les informations à caractère général de cette étude ont été utilisées. Il est par exemple indiqué qu'en Afrique de l'Ouest le transport est très largement régulé à travers des bureaux de fret et des conseils de chargeurs. La sous-région Afrique de l'Ouest est, en moyenne, en dessous des autres régions du monde en ce qui concerne la qualité du transport. L'Afrique Centrale et de l'Est font à peine mieux que l'Afrique de l'Ouest (Teravaninthorn and Raballand 2009).

Figure 6: Coûts d'accès observés et ajustés au producteur et au point de compétition pour l'arachide, en FCTA/tonne, 2005-2010



Source: auteurs

On peut constater sur la Figure 6 que les coûts d'accès au producteur apparaissent moins élevés que les coûts d'accès au grossiste. Ceci peut sembler normal, la distance entre Badingo et Bamako étant cinq fois moins élevée que la distance Bamako-Abidjan. En réalité, compte tenu des distances, en proportion les coûts d'accès au kilomètre parcouru sont près de dix fois supérieures pour le segment ferme-grossiste sur le marché domestique (voir Tableau 3 et Tableau 4). La différence s'explique en réalité par les très fortes marges pratiquées par les grossistes sur ce segment au détriment des producteurs. Cette marge excessive augmente nettement les coûts d'accès et constitue un facteur de pénalisation des producteurs.

EXTERNALITES

Aucune externalité n'a été prise en compte dans l'analyse.

AJUSTEMENT DE QUALITE ET DE QUANTITE

Les prix se rapportent dans tous les cas à l'arachide décortiquée donc il n'y a pas lieu d'appliquer de coefficient d'ajustement.

BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS

Les transferts monétaires vers la filière n'ont pas été pris en compte dans ce stade de l'analyse.

VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le Tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8: Sources des données pour le calcul des indicateurs

<i>Concept</i>		<i>Description</i>	
		<i>Observé</i>	<i>Ajusté</i>
Prix étalon		Prix FOB moyen annuel calculé à partir de la valeur unitaire de l'arachide exportée par l'Argentine et ajusté pour le fret international jusqu'à la frontière Côte d'Ivoire - Mali	N.A.
Prix au niveau du grossiste		Prix moyen annuel calculé à partir du prix du détail et ajusté pour la valeur de la marge commerciale du détaillant tel que relevé par l'OMA	N.A.
Prix au producteur		Prix moyen annuel dans la localité de Badingo qui est une des principales régions de production tel que relevé par l'OMA	N.A.
Taux de change		Le taux de change n'est pas appliqué car les échanges s'effectuent principalement dans la sous-région et donc au sein de la même zone monétaire du Franc CFA.	NA
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)		Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès : transport, manutention, stockage et marge commerciale sur le segment grossiste point de compétition. La marge commerciale est estimée à 10% .	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les coûts d'accès sont ajustés pour déduire les frais illicites - La marge commerciale est estimée à 5% .
Coût d'accès producteur - grossiste		Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès : transport, manutention, stockage et marge commerciale sur le segment producteur - grossiste. La marge commerciale est estimée à 10% .	Pour refléter le fonctionnement d'un filière plus efficiente : - Les coûts d'accès sont ajustés pour déduire les frais illicites - La marge commerciale est estimée à 5% .
Ajustement QT	Front Gros -	N.A.	N.A.
	Gros Prod -	N.A.	N.A.
Ajustement QL	Front Gros -	N. A.	N.A.
	Gros Prod -	N.A.	N.A.

Les données utilisées pour l'analyse sont résumées ci-dessous :

Tableau 9: Valeurs des données pour le calcul des indicateurs

		Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Données	Unité	Symbole						
Prix étalon								
<i>Observé</i>	FCFA/TONNE	$P_{b(int\$)}$	337280	357732	448431	565376	395536	463815
<i>Ajusté</i>	FCFA/ TONNE	P_{ba}						
Taux de change								
<i>Observé</i>		ER_o						
<i>Ajusté</i>		ER_a						
Coûts d'accès port - point de compétition								
<i>Observé</i>	FCFA/ TONNE	ACo_{wh}	81709	80668	86843	89028	80288	78958
<i>Ajusté</i>	FCFA/ TONNE	ACa_{wh}	61008	60487	63575	64667	60297	59632
Prix grossiste		P_{dwh}	342911	332500	394250	416100	328700	315400
Coût d'accès producteur - grossiste	FCFA/ TONNE							
<i>Observé</i>	FCFA/ TONNE	ACO_{fg}	55 289	52 789	59 089	61 789	50 889	51 655
<i>Ajusté</i>	FCFA/ TONNE	ACa_{fg}	40 296	39 046	42 196	43 546	38 096	38 479
Prix producteur	FCFA/ TONNE	P_{dfg}	263000	238000	301000	328000	219000	226665
Externalités associées à la production	FCFA/ TONNE	E						
Budget et autres transferts par produit	FCFA/ TONNE	BOT						
Coefficient d'ajustement des quantités (frontière - point de compétition)	Fraction	QT_{wh}						
Coefficient d'ajustement des quantités (point de compétition - producteur)	Fraction	QT_{fg}						
Coefficient d'ajustement de la qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QL_{wh}						
Coefficient d'ajustement de la qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QL_{fg}						

CALCUL DES INDICATEURS

Cette section présente les indicateurs ainsi que, de manière simplifiée, la méthodologie utilisée afin de les calculer (voir Boîte 1). Le détail des calculs et des valeurs utilisées pour chaque variable est disponible sur le site du projet SPAAA ou en cliquant [ici](#)

Boîte 1: MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS MAFAP/SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Dans cette analyse, seuls les taux nominaux de protection ont été calculés. Les taux nominaux d'assistance demandent d'inclure les transferts budgétaires. Dans le cas du maïs au Mali, aucun transfert budgétaire n'a été utilisé à ce stade de l'analyse.

Les valeurs des différents indicateurs pour les différentes années étudiées sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 10. Écarts de prix SPAAA pour l'arachide au Mali 2005-2010 (FCFA/tonne)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Écart de prix observé au grossiste	87,340	55,436	32,661	(60,248)	13,452	(69,457)
Écart de prix ajusté au grossiste	66,706	35,322	9,460	(84,542)	(6,472)	(88,716)
Écart de prix observé au producteur	62,718	13,725	(1,499)	(86,559)	(45,359)	(106,536)
Écart de prix ajusté au producteur	27,092	(20,131)	(41,593)	(129,095)	(78,075)	(138,971)

Source : SPAAA

Tableau 11. Taux nominaux de protection (TNPs) pour l'arachide au Mali 2005-2010 (%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
TNP observé au grossiste	34%	20%	9%	-13%	4%	-18%
TNP ajusté au grossiste	24%	12%	2%	-17%	-2%	-22%
TNP observé au producteur	31%	6%	0%	-21%	-17%	-32%
TNP ajusté au producteur	11%	-8%	-12%	-28%	-26%	-38%

Source : SPAAA

Tableau 12. Écarts de développement de marché pour l'arachide au Mali 2005-2010 (FCFA/tonne)

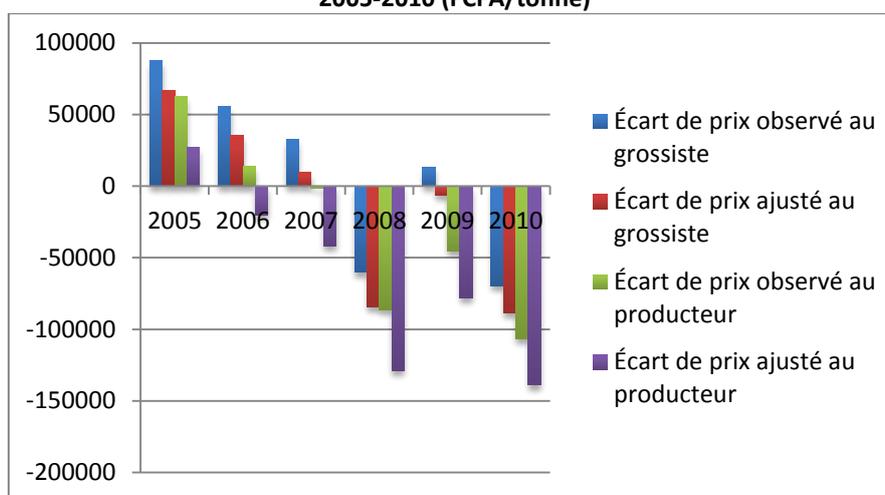
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écart de marché international	-	-	-	-	-	-
Écart de taux de change	-	-	-	-	-	-
Écart des coûts d'accès au point de compétition	(20,634)	(20,113)	(23,201)	(24,293)	(19,923)	(19,258)
Écart des coûts d'accès au producteur	(14,993)	(13,743)	(16,893)	(18,243)	(12,793)	(13,176)
Écart d'externalité	-	-	-	-	-	-
Écart de développement des marchés	(35,627)	(33,856)	(40,094)	(42,536)	(32,716)	(32,434)
Écart de développement des marchés (%)	-15%	-13%	-12%	-9%	-11%	-9%

Source : SPAAA

4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS

La Figure 7 et la Figure 8 présentent les deux séries d'indicateurs principaux que le projet SPAAA génère : des écarts et des ratios. Les écarts obtenus à partir des données du domaine des prix et des coûts observés donnent une représentation absolue des effets des initiatives politiques. Les écarts obtenus à partir des données du domaine des prix et des coûts ajustés prennent en compte plusieurs autres sources de distorsions des prix telles que le pouvoir de marché sur les marchés internationaux, les effets des politiques de taux change, et les coûts d'accès excessifs y compris les écarts de développements des marchés. Par rapport aux écarts, les ratios fournissent pour les mêmes variables un pourcentage qui peut être comparé entre les pays et les produits.

Figure 7. Écarts de prix observés et ajustés pour l'arachide au niveau grossiste et producteur au Mali en 2005-2010 (FCFA/tonne)



Source: auteurs

Sur la période étudiée, les producteurs et les grossistes ont globalement fait face aux mêmes types de signaux en termes d'incitations ou de pénalisations, les différences de signe observées en 2006, 2007 et 2009 étant faibles. Les grossistes ont cependant obtenu des prix nettement plus favorables que les producteurs. Ce biais anti producteur par rapport au grossiste se vérifie pendant toute la période étudiée.

Les grossistes de la filière arachide ont reçu des incitations durant 4 années sur 6 (en 2005, 2006, 2007 et 2009) et à des niveaux décroissants entre 2005 et 2007 : environ +87340 FCFA en 2005, + 55 436 en 2006 et +32662 FCFA en 2007. Les producteurs ont pour leur part connu deux années d'écart positif, avec 62718 FCFA en 2005 et 13 675 en 2006. En termes de taux nominaux de protection, les grossistes sont passés de 34% en 2005 à -18% en 2010, malgré un regain en 2009, à 4,27%. Les producteurs ont connu une chute encore plus nette, passant de 31% en 2005 à -32% en 2010.

Les pénalisations s'accroissent sur la période lorsque l'on prend en compte le domaine « ajusté ». Ceci implique de corriger les données observées afin de retirer des calculs les inefficiences dans la filière. A ce stade de l'analyse, seules les marges excessives et les frais illicites ont été pris en compte.

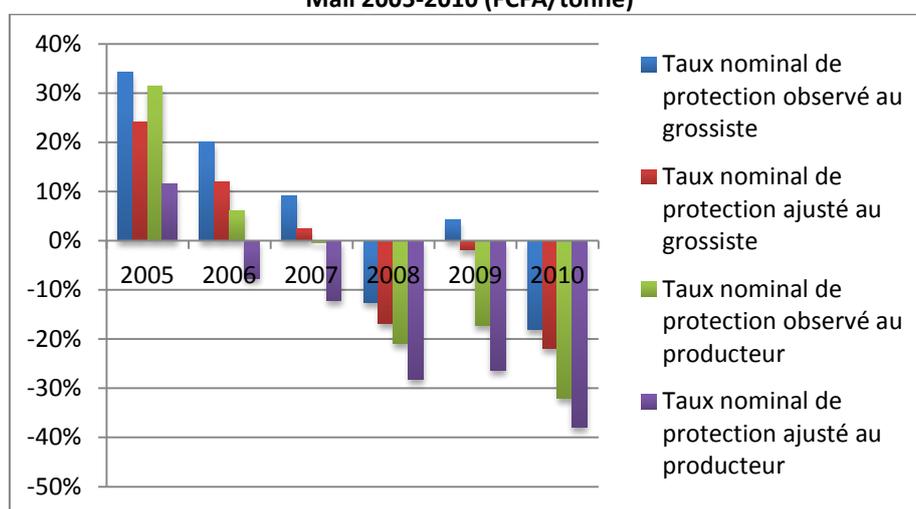
L'écart entre les coûts d'accès ajustés et les coûts d'accès observés est de 21 237 FCFA/tonne pour les grossistes et 14 973 FCFA/tonne pour les producteurs, montrant un fort manque à gagner pour ces derniers dû aux inefficiences dans la filière.

Les années 2005, 2006 et 2007 voient une dégradation des incitations : ceci est dû à la hausse du prix international de référence de l'arachide, qui ne se répercute pas en conséquence sur les prix de l'arachide au Mali. Il n'a pas été rapporté d'initiatives gouvernementales sous forme de politiques commerciales défavorables aux exportations ou de soutiens explicites à la consommation d'arachide qui aient contribué à cette déconnexion entre le prix au Mali et le prix international. Les pénalisations doivent donc être interprétées comme étant le fruit d'inefficiences dans la filière. Il est à noter qu'on remarque une légère augmentation des coûts d'accès entre 2006 et 2007 qui se poursuit jusqu'en 2008 (voir Figure 6). Ces coûts d'accès ont augmenté plus fortement entre le producteur et le grossiste qu'entre le grossiste et le marché de destination (Abidjan) ce qui peut expliquer les pénalisations aux producteurs alors que les grossistes continuent à recevoir des incitations.

En 2008, avec la flambée des prix alimentaires internationaux et alors que le prix de l'arachide suit une tendance haussière sur les marchés internationaux on voit que les producteurs ont reçu des pénalisations encore plus prononcées avec des TNP de -21 pour cent. Encore une fois, il apparaît clair que les producteurs comme les grossistes ne captent pas les signaux des marchés, ce qui est en partie liée à un manque d'action politique du gouvernement pour structurer la filière. En effet, les coûts d'accès trop élevés et rigides empêchent la transmission des prix du marché international vers les exploitations agricoles.

En 2009 et 2010, on observe une situation analogue, l'année 2010 étant en terme absolus la pire année pour les producteurs comme pour les grossistes qui ont reçu des pénalisations de -32 pour cent et -18 pour cent respectivement.

Figure 8. Taux nominal de protection observé et ajusté pour l'arachide au niveau grossiste et producteur au Mali 2005-2010 (FCFA/tonne)



Source: auteurs

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

MESSAGE PRINCIPAL

Notre étude porte sur un produit très faiblement échangé alors que la méthodologie prend toute sa valeur pour des produits échangés sur des marchés internationaux compétitifs. Il est donc évident que notre analyse n'apporte que des éclairages partiels sur la situation du marché de l'arachide et des incitations ou des pénalisations à la production.

Le deuxième message est que l'intégration au marché international est encore trop limitée pour permettre aux producteurs de pouvoir éventuellement tirer parti des opportunités en termes de prix à l'exportation quand celles-ci existent.

Si l'on exclut tout problème de données majeur, il semble que l'objectif politique implicite de développement de la production d'arachide à des fins d'exportations sur le marché sous régional sinon international n'est pas vraiment atteint. Les exportations demeurent marginales et le produit très largement autoconsommé. À deux années près (2005 et 2006), l'ensemble des politiques en place aboutit à des écarts de prix défavorables aux producteurs par rapport aux prix de références calculés. Il semble donc qu'on n'observe pas de véritable cohérence entre les objectifs de politique affichés et les effets de ces politiques, en particulier en 2008 et 2010 où les pénalisations sont très fortes malgré des prix internationaux élevés. Les producteurs, déconnectés des marchés et en particulier des marchés internationaux sont très fortement pénalisés ce qui tend à les dissuader d'améliorer la mise en marché de l'arachide. Les producteurs qui perçoivent des prix plus faibles que ceux du marché international ne peuvent donc pas prendre les décisions nécessaires y compris des investissements pour accroître la production. Dans ce contexte rien ne permet de suggérer un développement de la production.

Par ailleurs, les niveaux de production et surtout d'échanges sont bien trop faibles pour que les producteurs puissent éventuellement exploiter les opportunités de marché. Le Mali n'exporte qu'un surplus généralement faible vers des pays eux même producteurs et où les opportunités en terme de prix sont donc limitées. Un travail d'analyse fine des opportunités de marché semble nécessaire pour le développement futur de la production.

Enfin il faut noter que les incitations et pénalisations reçues par les producteurs ont un impact modéré sur les consommateurs puisque l'arachide est largement autoconsommée, et surtout en zone rurale.

RECOMMANDATIONS

Aucun texte gouvernemental n'a permis de confirmer l'hypothèse de soutien gouvernemental à l'accroissement de la production, la commercialisation et l'exportation de l'arachide au Mali. Si le gouvernement a effectivement une telle ambition il serait absolument nécessaire de traduire cela en texte et d'appuyer cet objectif par des mesures claires et spécifiques.

Si l'objectif est de faire du pays un exportateur d'arachide, le Mali devra augmenter la production compte tenu du haut niveau de consommation sur le marché domestique. Il faudra donc fournir de

des incitations claires, stables et durables aux producteurs, en particulier quand les prix sont élevés sur le marché international, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Ainsi, les principales recommandations de politiques pour le gouvernement et partenaires politiques seraient :

1. De formuler explicitement les objectifs du gouvernement par rapport à la filière arachide;
2. Chercher à revoir le fonctionnement actuel du marché de l'arachide notamment par la recherche d'une réduction des coûts de la mise en marché par des réformes structurelles y compris l'amélioration de la concurrence dans le transport, et de la qualité des arachides produites, l'aflatoxine représentant un frein majeur à son exportation à l'international.
3. Organiser la filière arachide au Mali et dans la sous-région autour des principaux bassins de production, des principales zones de consommation (humaine ou animale) et des principaux corridors d'échanges.

LIMITES

Premièrement, des incertitudes sur la qualité des données représentent une première limite pour notre travail analytique. Tous les efforts ont été faits pour soumettre les données collectées à des experts locaux, afin de minimiser les erreurs. Des efforts additionnels sont réalisés pour vérifier la qualité des données et expliquer aux partenaires nationaux que l'investissement dans des systèmes de statistique fiables offrirait de grands bénéfices pour des décisions politiques informées. Ainsi une meilleure mise à jour de la base de données RESIMAO, très précieuse pour obtenir les prix grossistes régionaux, serait extrêmement profitable pour un travail tel que celui que nous proposons.

Deuxièmement, nos résultats sont basés sur une seule zone de production locale au Mali (Kayes). Kayes représente la principale zone de production d'arachide au Mali, mais d'autres régions du pays pourraient rencontrer des incitations et pénalisations différentes.

Troisièmement, le fait que notre méthodologie propose des comparaisons établies à partir de moyennes annuelles ne nous permet pas de représenter et d'expliquer les effets de saisonnalité, et n'incluent pas non plus les variations de prix dues à la qualité.

BESOINS EN RECHERCHE APPROFONDIE

- continuer la revue des politiques afin d'identifier s'il existe des interventions de politiques que nous n'avons pas pu identifier sur le marché de l'arachide et voir si elles justifient les résultats obtenus;
- intégrer dans l'analyse des informations sur l'organisation des filières et des marchés afin de mieux apprécier les effets en termes de coûts d'accès et coûts de transaction, de contraintes principales, d'inefficience et de rigidité structurelle;
- proposer dans une phrase supplémentaire du projet SAPAA ou en partenariat avec d'autres initiatives, de développer une méthode pour mieux mesurer et analyser les différences entre les systèmes de production ainsi qu'au sein même de ces systèmes, entre les différents systèmes de

Bibliographie

Bricas, N., Thirion M.C, Zoungrana B., 2009. Bassins de production et de consommation des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre. CILSS, AFD, CIRAD, IFAD.

CILLS, FAO, FEWSNET, WFP. 2011. Missions conjointes sécurité alimentaire et marchés. Evaluation globale de la situation alimentaire des marchés et des flux transfrontaliers. Bassins centre et ouest de l'Afrique de l'Ouest.

Collectif Stratégies Alimentaires (CSA). 2011. Sécurité alimentaire et organisations intermédiaires : évaluation et identification des besoins de renforcement des capacités des organisations paysannes dans six pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. *Participation des organisations paysannes et de leurs faîtières à la sécurité alimentaire et aux flux commerciaux dans les marchés des produits de base. Rapport Pays : Mali.*

FEWSNET, 2011. Mali, mise à jour des perspectives de sécurité alimentaire, Février 2011.

Hellin, J et al. 2010. Using qualitative market mapping to explore Aflatoxin contamination along the Maize and Groundnut Value Chains. Afla Control Project, IFPRI.

IFPRI, 2010. Aflatoxins in Mali : An Overview.

Ministère du développement rural, Cellule de Planification et Statistique. 2001. Schéma Directeur du Développement Rural. Actualisation – SDDR 2000-2010. Volume II : Stratégie de Développement.

Morris, W.H.M. Production, commercialisation et exportation de l'arachide, Sénégal, Gambie, Mali, Burkina Faso et Niger. Programme Américain d'appui à la recherche collaborative sur l'arachide.

Samake, A., J.-F. Bélières, et al. (2007). Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural RURALSTRUC PROGRAMME CEPIA, World Bank, French Cooperation 227

UEMOA. 2002. Appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l'union en matière de sécurité alimentaire. Programme régional de sécurité alimentaire. Mali : proposition d'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire.

ANNEXE I. Méthodologie utilisée pour l'analyse

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

ANNEXE II. Données et calculs utilisés dans l'analyse

Nom du produit		Arachide		Devise internationale		FCFA		Devise locale		FCFA	
DONNEES		Unité	Symbol	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
				statut commercial	x	x	x	x	x	x	
Prix étalon	Observé	FCFA/TON	$P_{b(int)}$		337,280	357,732	448,431	565,376	395,536	463,815	
	Ajusté	FCFA/TON	P_{ba}								
Taux de change	Observé	FCFA/FCFA	ER_e		1	1	1	1	1	1	
	Ajusté	FCFA/FCFA	ER_a								
Coûts d'accès au point de compétition	Observés	FCFA/TON	ACo_{wh}		81,709	80,668	86,843	89,028	80,288	78,958	
	Ajustés	FCFA/TON	ACa_{wh}		61,075	60,554	63,642	64,734	60,364	59,699	
Prix au point de compétition		FCFA/TON	P_{dwh}		342,911	332,500	394,250	416,100	328,700	315,400	
Coûts d'accès au producteur	Observés	FCFA/TON	ACo_{la}		55,289	52,789	59,089	61,789	50,889	51,656	
	Ajustés	FCFA/TON	ACa_{lg}		40,297	39,047	42,197	43,547	38,097	38,480	
Prix au producteur		FCFA/TON	P_{dpg}		263,000	238,000	301,000	328,000	219,000	226,665	
Externalités associées à la production		FCFA/TON	E								
Budget et autres transferts liés à la production		FCFA/TON	BOT								
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)		Fraction	QT_{wh}								
Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)		Fraction	QL_{wh}								
Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - product		Fraction	QT_{lg}								
Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - product)		Fraction	QL_{lg}								

PRIX CALCULÉS		Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix étalon en monnaie locale									
Observé	FCFA/TON	$P_{b(ocS)}$		337,280.00	357,732.00	448,431.49	565,376.00	395,536.00	463,815.00
Ajusté	FCFA/TON	$P_{b(ocS)a}$		337,280.00	357,732.00	448,431.49	565,376.00	395,536.00	463,815.00
Prix de référence grossiste									
Observé	FCFA/TON	RPo_{wh}		255,571.20	277,064.30	361,588.79	476,348.30	315,248.30	384,857.30
Ajusté	FCFA/TON	RPa_{wh}		276,205.10	297,177.65	384,789.64	500,641.65	335,171.65	404,115.65
Prix de référence au producteur									
Observé	FCFA/TON	RPo_{lg}		200,281.80	224,274.90	302,499.39	414,558.90	264,358.90	333,201.40
Ajusté	FCFA/TON	RPa_{lg}		235,908.40	258,130.95	342,592.94	457,094.95	297,074.95	365,635.70

INDICATEURS		Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écart de prix au point de compétition									
Observé	FCFA/TON	PGo_{wh}		87,340	55,436	32,661	(60,248)	13,452	(69,457)
Ajusté	FCFA/TON	PGA_{wh}		66,706	35,322	9,460	(84,542)	(6,472)	(88,716)
Écart de prix au producteur									
Observé	FCFA/TON	PGo_{lg}		62,718	13,725	(1,499)	(86,559)	(45,359)	(106,536)
Ajusté	FCFA/TON	PGA_{la}		27,092	(20,131)	(41,593)	(129,095)	(78,075)	(138,971)
Taux nominal de protection au point de compétition									
Observé	%	$NRPo_{wh}$		34%	20%	9%	-13%	4%	-18%
Ajusté	%	$NRPa_{wh}$		24%	12%	2%	-17%	-2%	-22%
Taux nominal de protection au producteur									
Observé	%	$NRPo_{lg}$		31%	6%	0%	-21%	-17%	-32%
Ajusté	%	$NRPa_{la}$		11%	-8%	-12%	-28%	-26%	-38%
Taux d'assistance nominal									
Observé	%	$NRAo$		31%	6%	0%	-21%	-17%	-32%
Ajusté	%	$NRAa$		11%	-8%	-12%	-28%	-26%	-38%

Décomposition du PWAfg		Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écart de marché international									
	FCFA/TON	IRG		-	-	-	-	-	-
Écart de politique de change									
	FCFA/TON	$ERPG$		-	-	-	-	-	-
Écart des coûts d'accès au point de compétition									
	FCFA/TON	ACG_{wh}		(20,634)	(20,113)	(23,201)	(24,293)	(19,923)	(19,258)
Écart des coûts d'accès au producteur									
	FCFA/TON	ACG_{lg}		(14,993)	(13,743)	(16,893)	(18,243)	(12,793)	(13,176)
Écart d'externalité									
	FCFA/TON	EG		-	-	-	-	-	-
Écart de développement de marché									
	FCFA/TON	MDG		(35,627)	(33,856)	(40,094)	(42,536)	(32,716)	(32,434)
Écart de développement de marché									
	%	MDG		-15%	-13%	-12%	-9%	-11%	-9%



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS



MAFAP
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*